

La justice spatiale, entre enjeux théoriques et mise en pratique

Claire Hancock,
Université Paris-Est Créteil,
Lab'Urba

12 années de débats au sein du groupe animé à Nanterre par
Philippe Gervais-Lambony

=> revue bilingue *Justice Spatiale/Spatial Justice* : www.jssj.org

Travail commun sur un ensemble de textes de référence, qui ne
sont pas tous traduits en français : la *Théorie de la Justice* de
Rawls, travaux d'Iris Marion Young, Nancy Fraser...

+ géographes qui ont réfléchi sur « la ville juste » (Susan
Feinstein, Ed Soja, David Harvey...)

Pourquoi justice plutôt qu'égalité ?

Pour Rawls, il peut y avoir des « inégalités justes »

⇒Fondement des politiques d'aménagement du territoire, dans les analyses de Bernard Bret

L'injustice est une situation qui affecte des **personnes**, pas des lieux ou des espaces

B. Bret « La notion de justice spatiale ne renvoie pas à l'idée d'une justice concernant les espaces eux-mêmes, mais recouvre la dimension spatiale de la justice entre les personnes. »

L'objectif de justice spatiale est un objectif de justice **sociale** qui emprunte le vecteur de l'action sur l'espace

Pourquoi spatiale ?

I.M. Young “The separation perhaps most far reaching in its effect on social justice is the legal separation of municipalities themselves (...) The legal and social separation of city and suburbs, moreover, contributes to social injustice” (1990, 247).

= **divisions politico-administratives** comme vecteur de l’injustice dans les métropoles des EU

N. Fraser : *misframing*, le cadre de la prise de décision ne correspond pas à l’étendue spatiale touchée par les conséquences de la décision

= comment réfléchir sur les **échelles de la justice** (*Scales of Justice*, 2008) ?

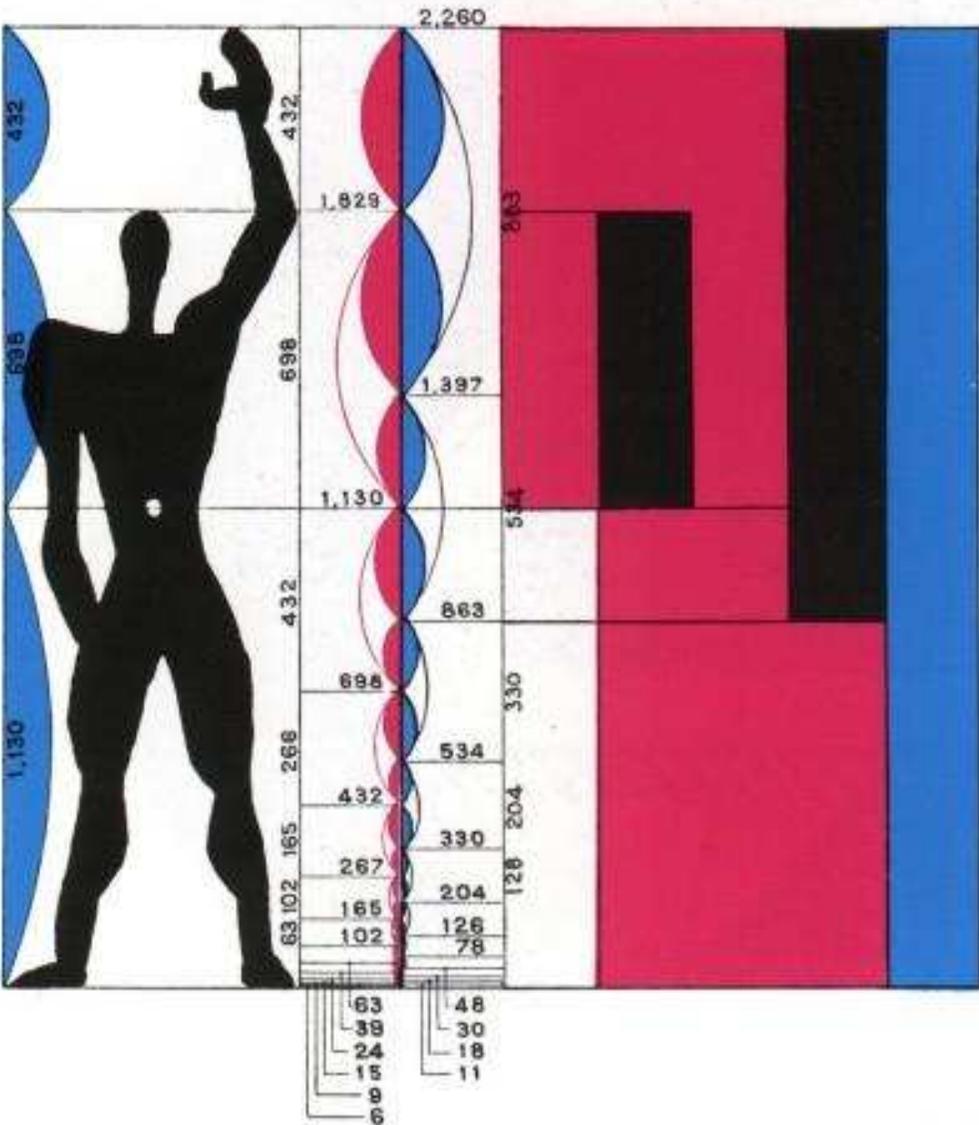
Enjeux de la justice environnementale, constat du « racisme environnemental »

Capabilités et accès

Martha Nussbaum (2006), Amartya Sen (2012) ont insisté sur les « capabilités », **aptitudes individuelles inégales à tirer parti des ressources**

= personnes en situation de handicap, mais aussi autres formes d'exclusion/disqualification liées aux propriétés sociales (genre, classe, race, statut migratoire, orientation sexuelle, religion...) autant qu'à la dimension corporelle

Le Modulor de Le Corbusier (1943)



Justice procédurale et participation

Au-delà de la justice distributive, **justice procédurale** dans les modes de prise de décision, assurer participation sans discrimination

= « the politics of difference » pour I.M. Young, s'assurer que les personnes qui subissent les injustices ne soient pas exclues de la discussion

N. Fraser : triple dimension de la justice

-Redistribution

-Reconnaissance

-Parité de participation

=> Exprimée en France lors des mobilisations des élus de Seine-St-Denis contre les « discriminations territoriales »

La justice comme horizon

À quoi ressemblerait « la ville juste » ?

A l'échelle urbanistique : la ville accueillante ?

Commencer par des choses simples, points d'eau, toilettes publiques, bancs...

Surmonter le spectre des « indésirables » (« jeunes », exilé.e.s, personnes sans domicile, toxicomanes, travailleuses du sexe...) et le paradigme sécuritaire